

Avancée sur la ville de Millau grâce aux habitants

Communiqué du collectif du Vallon.

Monsieur Simonnot, Directeur Territorial d'Enedis Aveyron-Lozère a confirmé que :

- seront pris en compte les refus envoyés à ENEDIS (Région ou Département), suite à la motion votée par la ville de Millau demandant le respect du choix de chaque administré ;
- ENEDIS a ordonné à la société mandatée à Millau (5COM), de respecter cet engagement suite à une réunion du 12 janvier 2018;
- 5COM se serait engagé à ne pas installer des équipements LINKY conformément à la procédure (envoi RAR à ENEDIS) suite à la réunion du 12 janvier 2018 ;
- ENEDIS contrôlerait le respect de l'engagement par 5COM (par un contrôle sur site)

Les demandes de refus d'installation peuvent avoir été déposées à n'importe quelle date (même avant le 19/12 date de la motion de la mairie de Millau).

Selon Enedis, si cette phase se déroule dans de bonnes conditions, ENEDIS pourrait développer cette stratégie assouplie.

Le collectif du Vallon demande à Enedis de respecter le choix de chacun dans tout le département -y compris en cas de nouveau raccordement ou de panne.

Nous demandons le retrait des compteurs pour les nombreux particuliers ayant manifesté un refus non-respecté, ou ayant accepté suite à des arguments fallacieux.

Le collectif du Vallon demande à Enedis de ne pas engager de poursuites vers les municipalités qui se sont engagées dans une voie similaire à celle de Millau.

Il ne peut y avoir deux attitudes contraires de la même entreprise non seulement sur un même département mais encore sur l'ensemble du territoire français.

Le collectif demande à la préfecture d'aller dans le sens d'Enedis et de ne pas poursuivre les communes aveyronnaises.

Nous rappelons que même si le choix d'accepter ce compteur ou non est primordial, le fonctionnement du système Linky fait que le CPL se retrouve dans l'ensemble du réseau privatif de tous les particuliers tel que l'a rappelé l'ANSES en son Avis révisé de juin 2017.

Seul un arrêt du déploiement sur leur territoire tel que le souhaitent nombre de communes, ou la pose d'un filtre offert et efficace par Enedis permet d'éviter le CPL dans l'habitation des particuliers.

Le 18 janvier 2018, le collectif du Vallon, Aveyron.